

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du jeudi 26 juillet 2012**

Date de la convocation 13 juillet 2012

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, HITIER, GEFFRE, Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, LABUSSIÈRE, DUVAL

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, Mme GAILLOT, DUCLOUT

Pouvoirs :
- M. ROUSSE J. à M. MAURY JC
- M. MOTY B. à M. MOTY J.
- MME DUCLOUT V à MME BOURRINET J

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder le point suivant :

- Maison de santé
- Désignation d'un membre titulaire à la Communauté de Communes du Pays de Chalais

PERSONNEL

- Par délibération en date du 14 juin 2011, il avait été décidé la mise à disposition de M. Jean-Marc PAJOT à la Communauté de Communes du Pays de Chalais à raison de 8 heures 45 minutes hebdomadaire pour une durée d'une année afin d'y exercer des travaux relatifs à sa fonction.
Décision de renouveler cet accord pour une durée d'une année à compter du 1^{er} août 2012.
- Décision à l'unanimité de reconduire pour 6 mois les contrats CAE de Mmes Besseau Séverine et Despret Claudia, à raison de 22 heures par semaine à compter du 19 septembre 2012

COMPTABILITE

- Autorisation de transférer les crédits à hauteur de 3 700 € selon les écritures suivantes :

Section Investissement

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	- 3 700€	
2313 op 284	Réfection de la Chapelle	2 200 €	
21571 op 275	Acquisition matériel et sécurité ateliers	1 500 €	

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de dissoudre les régies de recette inactives depuis plusieurs années (animations et spectacles, pesage). Accord à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

- Point sur le projet de station d'épuration, notamment sur la capacité de la future station qui a été revue considérant les besoins futurs de l'abattoir. Le projet sera présenté lors du prochain conseil municipal. La future station sera d'une capacité de 3400 EH au lieu de 3200 EH. Une convention avec la SCIC centre d'abattage doit être conclue pour fixer les conditions techniques et financières de déversement de leurs effluents dans la station d'épuration. Le conseil municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.
- Il a été prévu au budget 2012 de l'assainissement le renouvellement des canalisations de la Rue d'Angoulême qui présentent de nombreux désordres. Par délibération en date du 16 janvier 2012 le Cabinet Merlin a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet qui a été élaboré par ce dernier. Il s'agit de la fourniture et de la pose de 300 ml de canalisations et la création d'un poste de relèvement sur la partie la plus au nord de la rue d'Angoulême afin de réduire les profondeurs du réseau. Le coût estimé des travaux est de 210 000 € HT et il n'y a pas de subvention possible pour ce projet. Le conseil municipal approuve le projet.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2011.

PARC PHOTOCOPIEURS

- Monsieur le Maire propose de renouveler le parc des photocopieurs pour les services administratifs de la Mairie, de la médiathèque, et les écoles. Monsieur le Maire présente la proposition de la société BSI pour un coût trimestriel sur 5 ans de 720 € HT/trimestre. Accord du conseil municipal pour cette proposition.

FRELON ASIATIQUE

- Le conseil général souhaite mettre en place un plan départemental pour détruire les nids des frelons asiatiques et demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût pour la destruction. Le conseil municipal souhaite plus d'information et décide de reporter sa décision au prochain conseil.

CIRCUIT DES REMPARTS

- Le circuit des remparts propose de passer sur la commune de Chalais lors de son rallye touristique international de Charente. Cette manifestation serait aussi l'occasion de promouvoir les produits, les fournisseurs locaux et le patrimoine local à un large public. Pour cela un budget de l'ordre de 7500.00 € doit être prévu. Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel. Le conseil municipal approuve le projet.

MAISON DE SANTE

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la délibération en date du 10 octobre 2011 autorisait la commune, en l'absence d'autres collectivités ayant accepté cette charge, de participer avec les services du Pays Sud Charente à l'établissement du dossier d'études préalable nécessaire à la demande de subvention de l'état. Considérant la demande par courrier du 13 juillet 2012 du Président du Pays Sud Charente à la Communauté de Communes du Pays de Chalais et à la commune de Chalais, de se positionner pour le 13 août 2012 sur la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Considérant la proposition du Président de la Communauté de Communes du Pays de Chalais du 25 juillet 2012 de prendre en charge 50% du reste à financer par la commune de Chalais sur l'ensemble de l'opération si cette dernière s'engage à porter ce projet et en assurer la maîtrise d'ouvrage, le conseil municipal souligne l'intérêt qu'il attache à ce projet mais rappelle son caractère d'intercommunalités. Il demande que toutes les conséquences d'une telle prise en charge sur les projets en cours ou spécifiquement nécessaires à la commune de Chalais soient analysées ainsi que des précisions sur les divers risques et responsabilités encourus par la commune soient développés.

TRAVAUX

- Point sur la réfection des trottoirs de la rue Albert Camus
- Crépis intérieur de l'église Ste-Marie achevé par les employés communaux
- La mise aux normes de la piste de l'aérodrome a été effectuée par les employés communaux

DONATION

- M. le Maire informe le conseil municipal que M. METREAU Michel, souhaite faire un don à la commune de Chalais Il présente l'estimation et la nature exacte de ce don. Accord du conseil municipal pour accepter ce don.

DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Suite à la démission de Mme Eveillé du Conseil Municipal de Chalais, il y a lieu d'élire pour son remplacement à la communauté de communes, un délégué titulaire. M.BARDY Yves est élu délégué titulaire

DPU

- Pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au maire.
 - renouvellement du bail de M. Duguy
 - avenant au contrat des vérifications périodiques avec la SOCOTEC

Le Maire
Jean-Claude MAURY